

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

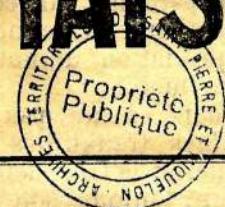
Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

L'Église en ciment armé

Au moment même où le clergé, par ordre de son chef, se préparait à faire en chaire une instruction préparatoire à l'acclimatation du béton armé, la Providence prévoyante, sous la forme d'un brave canadien, nous adressait le mémoire de l'ingénieur Gagnon relatant tous les inconvénients de l'emploi du ciment armé.

En fait, nous avons été très heureux de posséder cet article pour bien démontrer tout ce que ce genre de construction a de mauvais; de la sorte nous avons fait voir à ceux qui sont toujours prêts à nous dénigrer qu'il n'y avait pas de parti pris de notre part, puisque la critique ne venait pas de nous; nous n'avons eu qu'un mérite, celui de la produire juste au moment voulu.

Aujourd'hui, nous nous permettrons d'avancer que nous n'avions pas besoin de relater les inconvénients signalés par les journaux canadiens, il nous suffisait de jeter les yeux autour de nous et de voir quelle expérience on avait tirée de l'emploi du béton dans la colonie.

Dans le temps, nous avons eu à Saint Pierre un chef du service des travaux, fervent disciple du béton, dans la personne de M. Dolisie, que l'on appelait irrévérencieusement le Père Béton. Il n'y a qu'à constater quels mauvais résultats a donnés ce genre de construction soit à terre, soit à la mer.

Composée avec du galet qui est un cailloutage trop uni, c'est une maçonnerie qui s'effrite en très peu de temps, le mortier n'ayant pas de prise durable sur ces petits cailloux polis sur toutes leurs faces sans la moindre aspérité. Le béton qui a obtenu une certaine résistance est composé de pierres concassées à la massette, lesquelles présentent des aspérités irrégulières qui facilitent de former un tout de maçonnerie susceptible de bien s'agréger en bloc.

Un autre grave inconvénient que l'ingénieur canadien n'a pas relevé, est que le béton est très perméable à l'humidi-

té et que de ce fait il y a impossibilité matérielle de l'enduire de plâtre ou de stuc qui se désagrégerait après très peu de temps.

Non seulement l'application immédiate du plâtre est impossible, mais l'hiver, à la suite de temps humides, on voit des bourrelets de glace se former à l'intérieur et rester plaqués au mur.

Voilà ce que la pratique a constaté et elle a été obligée d'y remédier à l'aide d'une double dépense consistant à revêtir intérieurement en bois les maisons ainsi construites. Cette double dépense s'effectue dans de mauvaises conditions, puisque ce bois, en contact avec une maçonnerie humide jusqu'à suinter, pourrit très vite et nécessite une réfection au bout de quelques années.

En mettant tous ces inconvénients en avant, nous ne prétendons en imposer à personne. Que l'on se rappelle qu'à l'ancienne église même les deux chapelles latérales ont été refaites à deux fois différentes parcequ'elles avaient été adossées à une muraille faite de briques et de ciment.

Ces inconvénients que révèle la pratique, qui est le meilleur Maître que l'on puisse se donner, devraient arrêter ceux qui veulent nous lancer dans une aventure grosse de périls.

En fait d'avantages, nous ne voyons que ceux que la spéculation peut entreprendre et nous la savons à l'affût de cette bonne aubaine. Mais il ne sera pas dit que la nouvelle Municipalité ne mettra pas le holà à toutes ces machinations.

Nous le savons, c'est son but de couper court à toutes ces entreprises qui ne sont ni publiques ni privées et qui revêtent un caractère d'accaparement préjudiciable à l'intérêt général. Si par esprit de famille, M. l'abbé Légasse ne l'a pas encore compris, nous le lui dirons très nettement quand il le faudra. Qu'il sache en attendant que nous sommes mieux renseignés qu'il ne le pense et que nous savons que, par ses attaches de famille, il n'est pas son maître de vouloir et d'agir à sa guise.

AMES TOURNENTÉES

Les adversaires du Réveil se recrutent surtout dans le clan féminin, dans d'autres circonstances nous dirions parmi le beau sexe si nous ne craignions de faire outrage à la plus belle moitié du genre humain, qui celle-là n'est pas en cause.

Done bon nombre de vieilles bigotes nous font l'honneur de nous vilipender et se figurent gagner le ciel par leurs clamours assourdissantes, criant au scandale de voir le Réveil oser critiquer les actes de Messieurs du clergé.

Volontiers dans la conversation elles admettent qu'il y a bien des choses reprochables qui se font, mais dans l'intérêt de la religion, disent-elles, il faudrait fermer les yeux pour ne pas les voir et surtout pour ne pas les dire si publiquement et si carrément.

On le voit, ces adversaires comme les autres sont femmes avant tout, elles reconnaissent que les abus existent, mais par une sorte de supercherie elles ne veulent pas franchement en convenir, il faut leur mettre le doigt sur la plaie. C'est bien là une nature de femme composée d'autant de faiblesse que d'indulgence, qui ne veut rien voir, pour n'avoir rien à blâmer.

Cette prédisposition à l'egoïsme se développe à l'état d'action énergique quand le joug qui lui est propre lui paraît trop lourd à supporter. Oh! alors, elle sacrifie tout, quelquefois même son bonheur, à ses sensations de femme, qui sont faites d'une plus grande dose de sentimentalisme que de vrai raisonnement.

De là vient que le Réveil ne s'émeut pas de ce petit tollé, car il ne critique pas le prêtre dans ses fonctions sacerdotales, ni qui que ce soit dans ses convictions; il s'en prend, et c'est son droit, à des actes de fonctionnaires publics ayant simplement un costume spécial.

Le Réveil subit avec résignation cette infortune galante de ne pouvoir plaire à toutes ses lectrices que leurs convictions religieuses égarent à notre endroit. Ce qui n'empêche, nous sommes heureux

de le constater, que ce ne sont la que des exceptions; que, d'autre part, nous avons des approbations nombreuses qui compensent largement ce que nous perdons par cet excès de sentiments qui deviennent injustes dans l'appréciation de notre conduite et de notre mobile.

Quant à ne pas nous lire, nous sommes tranquilles au sujet de cette bouderie: le fruit défendu a toujours eu et aura toujours son attrait irrésistible.

ILE AUX CHIENS

Nous avons reçu la curieuse lettre suivante à laquelle nous n'avons donné que le titre et changé un peu de ponctuation.

Lettre ouverte à M. L. Choplín ex-maire de l'Ile aux Chiens

Monsieur

J'ai entendu dire que c'était mal d'écrire aux jeunes gens, mais, comme vous n'êtes plus un tout jeune homme que j'ai même entendu dire que vous étiez un vieux garçon et que moi je suis une petite fille de treize ans je crois que je puis me permettre de vous écrire, d'autant mieux que c'est pour tirer d'ennui plusieurs de mes petites camarades... et moi même.

Je vous dirais, monsieur, que nous étions bien tristes il y a quinze jours quand on nous mit en vacances sans nous donner les prix sur lesquels nous comptions. Rosalie X Elisabeth Y, Marie Z ne pouvaient y croire pas plus que moi. Pensez donc! nous qui avions tant travaillé.

Quand papa rentra de pêche et que je lui dis cela il me répondit: ça ne m'étonne pas, fallait bien s'y attendre, les parents n'ont pas été sages, on punit les enfants. Creinva!... et mon père qui est très violent frappa un grand coup de poing sur la table, moi et ma petite sœur Louise nous nous mimes à pleurer.

Je passai la nuit sans dormir, je pensais à ce que papa m'avait dit le soir mais je ne comprenais pas ce qu'il avait voulu dire.

Au matin je fus trouver Elisabeth et lui racontai ce que papa m'avait dit: Tiens papa a dit la même chose et il a ajouté, s'il croit que ça nous fera voter pour sa bande il se trompe.

Je compris alors que vous ne donniez pas les prix parce que nos papas n'avaient pas voté pour vous — Ma foi, j'aurais mis longtemps à trouver ça moi! Je suis pourtant forte en calcul, dit la Sœur, mais un calcul comme ça je ne l'aurais jamais fait.

Dimanche soir nous revenions de nous promener au fort Elisabeth et moi, quand Marie L. nous approcha. — Vous ne savez pas ce qu'il y a de nouveau, mes pauvres filles? — Non, Marie. — Eh bien, j'ai entendu un Monsieur de Saint-Pierre qui disait à papa: «Tenez si on s'occupe de vous à Saint-Pierre, le «Réveil» a attaché le grelot, c'est à vous de marcher maintenant. Il fait comme M. Léglasse votre roitelet, il joue au despote. Saint-Pierre a mal voté, pas d'église; l'Ile aux Chiens a mal voté, pas de prix pour les enfants.» Et le Monsieur, que

je ne connais pas, a lu à papa un passage du Réveil où on parle de M. Choplín et des prix qu'il ne veut pas donner —

Alors il m'est venu aussitôt une idée à moi, celle de vous écrire une lettre que tout le monde lirait et pour que tout le monde la lise, il faut la donner au journal qui s'est occupé de nous. Je ne sais pas comment m'y prendre pour la faire parvenir, mais je vais la remettre à un ami de papa qui demeure à Saint-Pierre et qui ne me refusera pas de la mettre au journal.

Je ne suis pas méchante, je ne crois pas non plus que vous le soyiez, car il faudrait que vous ayez l'âme bien noire pour priver des enfants de leurs justes récompenses parce que leur papas n'ont pas voté pour vous.

Je vous salue.

ROSINE

825.000 FRANCS JETÉS A L'EAU

Le creusage du Barachois continue à s'effectuer dans des conditions déplorables. L'entrepreneur promène sa drague d'une extrémité à l'autre du Barachois sans suite et sans continuité. Le creusage se sera effectué sans profit pour la colonie et la navigation. Au contraire, une fois les travaux achevés, le Barachois sera moins praticable: des hauts fonds s'étant élevés de tous côtés, dans des endroits où précédemment les navires n'échouaient jamais.

Quant à son agrandissement, n'en parlons pas, on s'est obstiné à ne point faire chose utile dans la partie sud où on aurait pu agrandir sa superficie de mouillage d'au moins un quart. C'eût été plus profitable que d'aller faire émerger de grosses roches, qui bien enfoncées ne faisaient de mal à personne.

En ce moment par une sorte de pré-dilection, la drague se réachemine à petite journée vers le fond du Barachois, sans doute pour achever avant la mauvaise saison la seule œuvre utile qu'elle ait accomplie mais au profit d'intérêts privés.

En voyant avec quelle insouciance ce travail est mené, on se demande s'il suffit que des centaines de mille francs soient en jeu, pour voir tout le monde se désintéresser jusqu'à l'incurie d'un travail entrepris malgré les vœux du pays, ou du moins sans son assentiment légal.

Et voilà comment les générations à venir seront gravées d'impôts résultant de travaux entrepris sans études préalables et contre l'avis des seuls intéressés pouvant en profiter.

Voilà ce qui s'appelle de la colonisation à rebours et qui certes ne fait point honneur à notre initiative coloniale, si en tout et partout l'administration coloniale n'a en vue que de contrecarrer les véritables intérêts des colons par

la mise à exécution de projets qui ne sont que personnels et passagers, tout en étant préjudiciables à l'intérêt général.

A quel âge marier une jeune fille

Voilà une question souvent posée, et toujours aussi difficile à résoudre, le tempérament, l'éducation, la santé constituant autant de facteurs susceptibles de déterminer l'opinion des familles.

En général, une jeune fille de seize ans grille d'envie de convoler: c'est trop tôt; mais les parents ont de plus en plus tendance à retarder cet événement jusqu'à vingt-cinq et même trente ans: c'est trop tard.

Outre la question de convenances personnelles, il faut considérer, en effet, qu'il en entre une autre non moins capitale dans l'accomplissement du mariage: la chance, qui suit une progression à peu près constante de 15 à 20 ans, s'affirme pleinement de 20 à 28 ans, et décroît très vite ensuite.

Les statisticiens, gens implacables, ont fixé ainsi qu'il suit, le tableau des chances du mariage:

Sur 100 hymens, il en existe 13 où la jeune fille a de 15 à 20 ans; 36 où elle a de 20 à 24 ans; 23 où elle a de 24 à 30 ans; 12 où elle a de 30 à 35 ans; 6 où elle a de 35 à 40 ans; 5 où elle a de 40 à 50 ans; 4, enfin, où elle a dépassé cet âge malheureux.

Encore convient-il de remarquer que la proportion relativement élevée des demoiselles ayant coiffé Ste-Catherine dépend presque exclusivement de la situation de fortune de beaucoup d'entre elles, et qu'une jeune fille peu ou point dotée ne saurait raisonnablement compter sur ce que j'appellerais le *sursis* dont bénéficient leurs concurrentes mieux rentées.

Et puis, il est avéré que les veuves semblent depuis un certain temps jouir auprès des épouseurs d'un prestige qui fait grandement tort aux jeunes filles. Peut-être serait-il facile de discerner les causes d'une semblable évolution; mais cela nous entraînerait trop loin.

Qu'il nous suffise de conclure que les parents ne sauraient trop surveiller l'heure psychologique où la jeune fille, en pleine possession de ses agréments physiques, d's fruits de son éducation, et d'une santé apte à supporter les aléas du mariage, paraît mûre pour l'accomplissement de cet événement.

C'est encore là une question de tact où l'avis de la principale intéressée doit être pris seulement à titre consultatif (à moins qu'elle ne soit majeure), et pour la solution de laquelle le papa et la maman n'auront pas trop de toute leur expérience unie à toute leur affection.

LE CHIEN DE M. CERTONCINY

C'est du chien que nous devisons, mais c'est au maître que nous avons affaire, ce dernier étant seul coupable envers le fisc.

Donc comme tout seigneur, Monsieur Certonciny avait une sorte de chien jaune dont nous ne pouvons préciser la race, il était quoique cela l'ornement de l'hôtel.

Au mois de janvier dernier, Monsieur Certonciny a trouvé, et cela ne nous étonne pas de lui, plus économique de faire la simple déclaration qu'il n'avait pas de chien; l'avait il donné comme étrennes à son concierge? C'eut été un riche trafic découlant d'un double gain.

Dans tous les cas, nous tenons fermé que le sus-dit chien jaune a continué à orner le perron de l'hôtel de la direction de l'intérieur, et à accompagner son illustre maître.

Au gouvernement, chez le copain Jullien, ça se passait autrement pour arriver au même but: Miquelonne était dans le temps la bête favorite de M. Daclin-Sibour qui partageait ses affections entre elle et sa vache.

M. Daclin-Sibour parti, Miquelonne est restée quand même l'hôte du gouvernement et M. Caperon a continué à acquitter la taxe constituant le droit de cité et de circulation de tout chien qui se respecte.

M. Jullien s'est contenté de nourrir Miquelonne et a laissé le soin à M. Caperon de continuer à acquitter sa taxe urbaine.

Décidément nos deux nec plus ultra gouvernans s'ils s'entendaient à merveille à vider notre caisse, ils n'étaient guère partisans de contribuer à la remplir de leur obole.

A l'égard de ces privilégiés, il y a un moyen de rentrer dans ses fonds, ce serait à la Municipalité de leur réservé un chien de sa chienne, sous la forme d'une triple taxe pour fausse déclaration et de la leur réclamer par les voies financières.

FAITS DIVERS

MIQUELON PURGATOIRE

Des bruits sinistres ayant quelque consistance ont couru toute la semaine dernière sur certains exploits de contrebande qui se seraient commis à Miquelon.

Grâce à l'obscurité des nuits, non encore troublée par l'indiscrète électricité, des coups de commerce d'un genre spécial se seraient opérés nuitamment au grand dam des rentrées au Trésor.

De la sorte Miquelon, qui possède de vastes magasins, deviendrait l'entrepôt fictif de Saint-Pierre, une sorte de purgatoire où les marchandises et produits prohibés se puriferaient du péché original avant d'entrer dans le paradis du chef-lieu exportateur.

Voilà une perspective nouvelle que M. Légasse avait omis d'envisager quand il a écrit son opuscule sur l'ave-

nir des îles Saint-Pierre et Miquelon, élévant aux nues Miquelon comme devant devenir un vaste champ d'exploitations nouvelles.

Il y a à ce sujet une omission à rectifier et quelques autres rectifications à faire, notamment concernant l'approvisionnement possible de Saint-Pierre à l'aide des produits des fermes modèles.

LA DIGUE DU BARACHOIS

Dans un précédent article, nous avons signalé et critiqué que l'on avait fait prendre à la digue des cailloux pour réparer le quai la Roncière.

Que ce soit pour une raison ou pour une autre, la bavue était critiquable et nous l'avons signalée comme telle.

Aujourd'hui, nous signalons à qui de droit qu'il existe une grosse brèche à la digue, faite l'hiver dernier par les mauvais temps et sous l'effort de la tempête de sud est.

Cette brèche marque le point faible de la digue et demande à être réparée et fortifiée.

Attendra-t-on que la mauvaise saison soit venue pour y remédier? ou va-t-on laisser les tempêtes prochaines agrandir ce qui n'est encore qu'une brèche?

Peut-être M. Certonciny, qui avait mauvaise vue, n'a-t-il pas aperçu ces dégâts, ils sont assez apparents pour nécessiter une réparation immédiate et urgente afin d'éviter une plus grosse dépense.

AU PARQUET

Il n'est bruit en ville, depuis plusieurs jours, que le procureur de la République a fait comparaître en son parquet l'abbé Frapart, le Président et le Trésorier de la fabrique pour avoir à répondre, comme bureau des marguilliers, de leur refus de fournir au maire le compte annuel de la fabrique.

Décidément pour y mettre tant d'obstination, on peut supposer qu'il y a quelque chose que l'on tient à cacher.

Dans ce délit de refus de production du compte annuel, c'est surtout le Trésorier de la fabrique qui aura à répondre à cette infraction à l'art. 80 de l'arrêté de 1860.

Puisque l'on a voulu faire du scandale, voilà le résultat cherché acquis.

M. le Supérieur ecclésiastique a, paraît-il, été avocat en basque de la nouvelle situation faite à sa fabrique.

LE RETOUR

Au moment de se réembarquer pour Miquelon, M. l'abbé Hoyénard déclarait qu'il serait obligé de revenir bientôt pour donner la confirmation, monseigneur Légasse ne devant pas revenir. Si M. le Curé de Miquelon a lancé ce canard pour que nous lui

donnions l'hospitalité, nous nous empêtrons de déferer à son désir dans le but de lui être agréable.

D'autre part, nous savons que M. l'abbé Légasse doit se faire accompagner de son frère Saint-Martin, qui viendrait dans l'intention de ramasser la cotte à Jeanne.

On nous assure aussi que M. le Supérieur ecclésiastique serait dans l'intention de rendre compte de sa mission à la Municipalité et de lui abandonner la construction de l'église; ce sont ses frères qui seraient intrusants sur ces deux points et qui ne voudraient à aucune condition lui permettre de céder et de dégager sa responsabilité.

DIVISION NAVALE et la Frégate le Dupleix

On nous promet la visite prochaine de la frégate amirale le Dupleix qui viendrait faire le transbordement sur le Lavoisier des marins qui ont fini ou qui sont sur le point de finir leur embarquement.

Cet échange d'hommes, nous procurera la bonne fortune d'avoir sur rade les trois navires de guerre en même temps, sans parler des concerts de musique que M. le Maire ne manquera pas de solliciter pour recruter ses administrés.

A tout bien considérer, en qualité de colonie française, c'est une faveur dont nous devrions être gratifiés tous les ans. Elle nous sera sans doute octroyée le jour où M. Pelletan, devenant un peu plus colonial, pensera quelque peu que nous existons.

Le sifflet de la Pointe-Plate

A son dernier voyage à Saint-Pierre, le croiseur chef de station «Lavoisier» a manqué de se mettre à la côte à Langlade, faute d'entendre le sifflet.

Le Commandant a envoyé une embarcation à terre se rendre compte de la cause de cette interruption. Et on a appris qu'il y a près de quatre mois que le sifflet ne fonctionne plus, M. Touze et Certonciny dans la préoccupation de leur départ ont oublié l'importance de ce service.

La cause serait le manque d'eau, la conduite en fonte étant complètement obstruée par la tourbe et la vase qui ont été comprimées par la pression.

On travaille activement à remédier à cet état de choses qui pourrait être à un moment donné si préjudiciable à la navigation.

BERRY-BILL

Mercredi soir, on apprenait que le remorqueur «Saint-Pierre» ramenant des excursionnistes de Lameline, avait été mis en quarantaine.

C'était la réalité, au moment de leur départ de Lauris, l'officier de douane avait télégraphié à Saint-Pierre que les promeneurs avaient communiqué avec des maisons contaminées par la maladie.

Ce truc anglais a simplement pour but d'empêcher les chercheurs de graines et de plates bières d'aller dévaster les plaines de Lauris et de Lameline. Un de ces jours, ils édicteront un Berry-Bill pour faire pendant au Bait-Bill protégeant les fruits de la mer. Que nos voisins sont pratiques et que nous ne le sommes guère!

ANNONCES & AVIS

Etude de M^e J. Lagrosillière avocat-agréé aux îles St-Pierre Miquelon

VENTE SUR LICITATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur En l'audience des criées du tribunal civil de la colonie, séant au Palais de justice, à Saint-Pierre, à deux heures de relevée

D'une ferme sise à Langlade

L'adjudication aura lieu le mercredi vingt-quatre août courant, à 2 heures du soir.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra.

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de la colonie, le onze mai mil neuf cent quatre,

Et aux requête, poursuite et diligence de:

1^o Madame veuve A. Chaignon, née Félicité Bugaux, sans profession demeurant à Langlade, dépendance de Miquelon (îles Saint-Pierre et Miquelon),

2^o M. Joseph Chaignon, garçon de ferme demeurant également à Langlade;

3^o Madame Marie Chaignon, épouse Frédéric Poirier, dûment assistée et autorisée de son mari, demeurant tous deux à Miquelon.

Ayant tous M^e J. Lagrosillière pour avocat-agréé.

En présence ou eux dûment appelés, de:

1^o M. Alphonse Chaignon, gardien de bâche, demeurant à Miquelon,

2^o Madame Mélanie Chaignon, sans profession, épouse de M. J.M. Baslé, demeurant à Saint-Pierre;

3^o M. Jean-Marie Baslé, meunier, prisant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dite dame son épouse, demeurant à Saint-Pierre;

Il sera procédé, le mercredi vingt-quatre août courant, à deux heures du soir, à l'audience des criées du tribunal civil de la colonie, séant au Palais de justice, à Saint-Pierre, à la vente sur licitation au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété dont la désignation suit:

Désignation:

Un immeuble sis à Langlade, consistant en maison d'habitation, boulangerie, étable, prés, jardins et dépendances et plus connu sous le nom de ferme Quémart, borné dans son ensemble, au Nord par l'étang Juachy et par le ruisseau qui s'y décharge par une ligne ondulée dont la corde mesure quatre cents mètres, à l'Ouest par le rivage de la mer suivant une courbe saillante dont la corde mesure dix-sept cent quatre-vingt mètres, au Sud-ouest par une ligne partant du rivage et s'avancant dans l'intérieur jusqu'à quatre cent cinquante mètres et à l'Est par une ligne directe de dix-sept cent quatre-vingt mètres.

Mise à prix

Outre les charges clauses et conditions du cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix de *mille francs*, ci 1000 fr. 00

Fait et rédigé à Saint-Pierre le six août mil neuf cent quatre par l'avocat agréé soussigné.

J. Lagrosillière

S'adresser pour tous renseignements:

1^o au greffe des criées du tribunal civil de Saint-Pierre, où est déposé le cahier des charges.

2^o à M^e J. Lagrosillière, avocat-agréé poursuivant.

AVIS

Le soussigné a l'honneur d'informer M. M. les armateurs et négociants que le monopole des corderies de la Seine lui ayant été donné ils trouveront chez lui à des prix très avantageux.

Cables manille et acier

Funin manille

Chambre goudronné pour ride

Ralingue, orains, lignes d'amarrage

FIL DE FER POUR HAUBANS

ETC. ETC.

F. REMAIRE



AVIS

M. HÉREMBOURRE

ENTREPRENEUR

De travaux de maçonnerie

Rue du Barachois (près du lavoir public)

Se recommande par ses prix modérés à tous ceux qui auraient besoin de ses services

A LOUER

Une Maison à étage et cave

SITUÉE RUE BISSON

Précédemment occupée par M. de MONROTY

S'adresser à M. JEAN HIRIART

RUE DU BARACHOIS

AVIS

Le soussigné à l'honneur d'informer les habitants de la colonie qu'il vient d'ouvrir un atelier de menuiserie dans la maison de M. Guerguin, rue Nielly, et qu'il se tiendra à la disposition de tous ceux qui voudront bien lui confier leurs travaux.

ALFRED COSTE

A LOUER

Une Maison d'habitation

RUE DU BARACHOIS

s'adresser à

J. LAGROSILLIÈRE ou P. MAZIER

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.